

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 04 JUILLET 2023

Délibération n°2023.07.145

Coopération avec le Mexique - lancement de la 3ème édition des résidences croisées : convention avec les parties

LE QUATRE JUILLET DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 28 juin 2023
Secrétaire de Séance: Jean-François DAURE

Membres en exercice: **75**
Nombre de présents: **48**
Nombre de pouvoirs: **18**
Nombre d'excusés: **9**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, François ELIE, Jean-Luc FOUCHIER, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Véronique ARLOT à Pascal MONIER, Eric BIOJOUT à Hassane ZIAT, Didier BOISSIER DESCOMBES à Michel BUISSON, Minerve CALDERARI à Raphaël MANZANAS, Françoise COUTANT à Christophe DUHOUX, Gérard DEZIER à Yannick PERONNET, Valérie DUBOIS à Gérard LEFEVRE, Sophie FORT à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT à Thierry MOTEAU, Michaël LAVILLE à Isabelle MOUFFLET, Corinne MEYER à Martine RIGONDEAUD, Jean-Philippe POUSSET à François ELIE, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Roland VEAUX à Anthony DOUET, Philippe VERGNAUD à Vincent YOU, Zalissa ZOUNGRANA à Gilbert PIERRE-JUSTIN,

Excusé(s): Séverine CHEMINADE, Frédéric CROS, Denis DUROCHER, Jean-Jacques FOURNIE, Fabienne GODICHAUD, Martine PINVILLE, Alain RHODE, Mireille RIOU, Marcel VIGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230704-2023_07_145-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2023
Publication : 10/07/2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUILLET 2023

**DÉLIBÉRATION
N°2023.07.145**

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

COOPERATION AVEC LE MEXIQUE - LANCEMENT DE LA 3EME EDITION DES RESIDENCES CROISEES : CONVENTION AVEC LES PARTIES

Pilier : UN TERRITOIRE QUI CREE DES EMPLOIS

Ambition :SE DÉVELOPPER DURABLEMENT

Enjeux :[30199 -3) ACTIONS COURANTES NON VENTILÉES]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
									X							X

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement

ODD 17 : aide internationale aux pays en développement, renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement, Partenariat mondial pour le développement durable
 ODD 10 : réduction des inégalités

Notre territoire coopère depuis 2012 avec la ville de Zapopan au Mexique. Cette coopération s’est institutionnalisée en novembre 2019 au travers de la signature d’un partenariat avec l’Agence Française de Développement (AFD) autour du projet « Confluence créative » dont l’objectif est de co-construire dans la ville mexicaine, un écosystème de l’image dédié à la promotion et au soutien des industries culturelles et créatives (ICC). Dans ce cadre, une résidence artistique dédiée aux auteurs de narration graphique – a été créée en collaboration avec la Cité internationale de la bande dessinée et de l’image d’Angoulême en s’inspirant de son lieu de résidence, la Maison des auteurs. La Casa del Autor de Zapopan (CAZ) a alors pu être inaugurée le 30 novembre 2021, dispositif unique hors de France et le seul en Amérique latine.

Pour contribuer à pérenniser les liens autour de cet équipement emblématique et les deux territoires de référence, une résidence croisée franco-mexicaine a été ouverte en 2021 sous le patronage de l’Institut Français d’Amérique Latine et a été reconduite en 2022.

Fort du succès de ces résidences reconnus par les acteurs français et mexicains, une 3^{ème} édition est proposée pour 2023/2024. Elle soutiendra deux projets novateurs dans le champ de la narration graphique, l’un, d’un auteur de nationalité mexicaine, et l’autre, d’un auteur de nationalité française ou résident en France.

L'auteur français sélectionné bénéficiera d'une résidence à La Casa del Autor de Zapopan, Mexique, du 22 novembre 2023 au 21 janvier 2024 et d'une résidence à la Maison des auteurs de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image à Angoulême, du 22 janvier au 4 mars 2024. L'auteur mexicain sélectionné bénéficiera d'une résidence à La Casa del Autor de Zapopan, Mexique, du 22 novembre 2023 au 2 janvier 2024 et d'une résidence à la Maison des auteurs de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image à Angoulême, du 3 janvier au 4 mars 2024.

Une convention de partenariat est établie entre les différentes parties impliquées (GrandAngoulême, la ville de Zapopan, la Cité, l'IFAL). Elle fixe les modalités relatives à cette 3^{ème} édition pour la saison 2023/2024. Pour mettre en œuvre l'opération, il convient de verser 15 000 € à la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image pour couvrir toutes les dépenses sauf celles du logement à Zapopan qui seront prises en charge par la ville de Zapopan. Cette dépense est entièrement financée par les recettes perçues par GrandAngoulême sur le programme FICOL (Facilités de financement des collectivités territoriales) de l'AFD.

Je vous rappelle que tout élu qui pourrait être intéressé y compris à titre personnel ou familial par le versement de cette subvention, ne peut pas prendre part au débat et au vote. Les élus concernés par cette restriction sont invités à se faire connaître s'ils n'ont pas été cités.

Pour mener cette action, et sous réserve de l'adoption de la Décision modificative °1 pour 2023,

Je vous propose :

D'APPROUVER le projet de convention de partenariat quadripartite relative aux résidences croisées France/Mexique 2023/2024 tel que présenté en annexe,

D'APPROUVER le versement d'une subvention d'un montant de 15 000 € à la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image d'Angoulême afin de couvrir toutes les dépenses liées au projet (sauf celles prises en charge par Zapopan),

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les documents et actes juridiques se rapportant à ce projet.

Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
LE GOUVERNEMENT MUNICIPAL DE ZAPOPAN, JALISCO, MEXIQUE,
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME, FRANCE,
L'INSTITUT FRANCAIS D'AMERIQUE LATINE (IFAL), MEXIQUE,
LA CITE INTERNATIONALE DE LA BANDE DESSINEE ET DE L'IMAGE, FRANCE,
POUR
LA TROISIEME EDITION DES RESIDENCES CROISEES A LA CASA DEL AUTOR DE ZAPOPAN, MEXIQUE
ET A LA MAISON DES AUTEURS DE LA CITE INTERNATIONALE DE LA BANDE DESSINEE ET DE
L'IMAGE, FRANCE
(JUIN 2023 – AVRIL 2024)**

A Zapopan et Angoulême

ENTRE LES SOUSSIGNES

D'une part, LE GOUVERNEMENT MUNICIPAL DE ZAPOPAN, domicilié Avenida Hidalgo 151, Colonia Centro, 45100 Zapopan, représenté par Juan José Frangie en sa qualité de Président Municipal de Zapopan,

D'autre part, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME, domiciliée 25 Boulevard Besson Bey - 16023 Angoulême Cedex, représentée par Xavier Bonnefont en sa qualité de Président,

Et, L'INSTITUT FRANCAIS D'AMERIQUE LATINE (IFAL), domicilié Río Nazas 43, Alcaldía Cuauhtémoc, 06500 Ciudad de México, représenté par Adelino Braz en sa qualité de Directeur,

Et, LA CITE INTERNATIONALE DE LA BANDE DESSINEE ET DE L'IMAGE, domiciliée au 121 rue de Bordeaux - 16000 Angoulême, représentée par M. Vincent Eches en sa qualité de Directeur Général, ci-après désignée "La Cité"

ETANT PRÉALABLEMENT ÉNONCÉ QUE

I. L'Institut français d'Amérique latine (IFAL), le Gouvernement municipal de Zapopan, la Communauté d'agglomération de GrandAngoulême et la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image unissent leurs efforts pour appuyer la création artistique mexicaine et française dans le champ de la narration graphique, promouvoir les projets novateurs et les auteurs émergents, accroître leur visibilité et créer des occasions de rencontre avec d'autres artistes et cultures.

II. Ainsi, les parties reconduisent pour la 3ème édition, leur programme de résidences croisées entre le Mexique et la France, destiné à soutenir deux projets novateurs dans le champ de la narration graphique, l'un d'un auteur de nationalité mexicaine et l'autre d'un auteur de nationalité française ou résidant en France.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230704-2023_07_145-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2023

Publication : 10/07/2023

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de définir les apports de chaque partie pour la réalisation de résidences croisées à la Casa del Autor de Zapopan, Mexique et la Maison des Auteurs de la Cité, France.

ARTICLE 2 – CALENDRIER

Pour l'auteur mexicain : du 22 nov 23 au 2 janv. 24 à Zapopan puis du 3 janvier au 4 mars 2024 à Angoulême.

Pour l'auteur français : du 22 nov 23 au 21 janv. 24 à Zapopan puis du 22 janvier au 4 mars 2024 à Angoulême.

ARTICLE 3 – ORGANISATION DES RESIDENCES : APPORTS DU GOUVERNEMENT MUNICIPAL DE ZAPOPAN

Pour l'organisation des résidences croisées, le Gouvernement Municipal de Zapopan s'engage à :

- Diffuser à travers ses supports et moyens habituels, l'appel à projet pour la sélection de l'auteur mexicain qui séjournera à Angoulême.
- Participer au processus de sélection des candidats à travers la présence d'un représentant.
- Faire les démarches nécessaires pour assurer l'hébergement des auteurs français et mexicains lors de leur séjour dans la municipalité de Zapopan.
- Prendre en charge les hébergements des auteurs à Zapopan.

Au travers de sa Casa del Autor de Zapopan :

- Appuyer les parties à la réalisation du projet à travers son expertise technique
- Mettre à disposition des lauréats un atelier de travail équipé, ainsi qu'un soutien technique et logistique pendant la durée de résidence au Mexique
- Faciliter l'accès à ses équipements et ressources municipales et à favoriser la mise en contact auprès de professionnels du territoire.
- Mettre en valeur la résidence et le travail des résidents à travers des actions de communication (site, réseaux sociaux)
- Organiser une rencontre publique autour de la résidence.

ARTICLE 4 - ORGANISATION DES RESIDENCES: APPORTS DU TERRITOIRE D'ANGOULEME

4.1 APPORTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME

Pour l'organisation des résidences croisées, la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême s'engage à :

- Diffuser à travers ses supports et moyens habituels, l'appel à projet pour la sélection de l'auteur français qui séjournera à Zapopan.
- Participer au processus de sélection des candidats à travers la présence d'un représentant.
- Prendre en charge, toutes les dépenses liées au projet sauf les hébergements à Zapopan (cf. budget en annexe).

Pour la bonne organisation des résidences croisées, et dans le cadre de ce qui précède, la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême attribuera une subvention de 15 000 EUROS (quinze mille EUROS) à La CITE qui assurera le pilotage de l'action. Le paiement de la subvention de GrandAngoulême fera l'objet d'un versement unique, soit 15 000 € à la signature par GrandAngoulême et la CITE de la présente convention. Les sommes dues seront affectées par mandat administratif sur le compte déjà référencé à GrandAngoulême à la Banque de France. La CITE fournira tous les justificatifs de dépenses effectuées pour la réalisation de l'action et GrandAngoulême se réserve le droit de demander un reversement si l'action n'était pas en partie ou entièrement réalisée.

4.2 APPORTS DE LA CITE

Pour l'organisation des résidences croisées, la Cité s'engage à :

- Diffuser à travers ses supports et moyens habituels, l'appel à projet pour la sélection de l'auteur français qui séjournera à Zapopan.
- Participer au processus de sélection des candidats à travers la présence d'un représentant
- Appuyer les parties à la réalisation du projet à travers son expertise technique
- Mettre à disposition des lauréats un atelier de travail équipé, ainsi qu'un soutien technique et logistique pendant la durée de résidence en France
- Assurer l'hébergement des auteurs à Angoulême
- Faciliter l'accès à ses équipements et ressources (Musée, bibliothèque, centre de documentation, ...) et à favoriser la mise en contact auprès de professionnels du territoire.
- Présenter le travail des résidents dans le cadre de l'exposition collective des résidents mise en place à l'occasion du Festival international de la bande dessinée et de l'image
- Mettre en valeur la résidence et le travail des résidents à travers des actions de communication (site, réseaux sociaux)
- Organiser une rencontre publique autour de la résidence
- Gérer le budget alloué par GrandAngoulême pour mettre en œuvre l'action.

A cette fin, la CITE s'engage à mentionner le partenariat établi autour du programme, en particulier le soutien de GrandAngoulême sur l'ensemble des supports de communication afférents.

ARTICLE 5 – ORGANISATION DES RESIDENCES: APPORTS DE L'INSTITUT FRANCAIS D'AMERIQUE LATINE (IFAL)

Pour l'organisation des résidences croisées, l'IFAL s'engage à :

- Diffuser à travers ses supports et moyens habituels, l'appel à projet pour la sélection de l'auteur mexicain qui séjournera à Angoulême.
- Participer au processus de sélection des candidats à travers la présence d'un représentant.
- Contribuer à la communication et valorisation de cette action.

ARTICLE 6 – COMITÉ DE SÉLECTION

L'appel à projets sera ouvert du 9 juin au 9 juillet 2023. Une fois l'appel à projets clôturé, un Comité de sélection, composé d'au moins un représentant de chaque partie, sera en charge d'évaluer les propositions reçues et de sélectionner les deux candidatures gagnantes. Sa décision sera sans appel. Le Comité de sélection sera composé de : un représentant du Gouvernement Municipal de Zapopan, un représentant de la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, un représentant de l'Institut français d'Amérique latine, un représentant de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image et deux auteurs de romans graphiques ou critiques spécialisés. Les résultats seront annoncés sur les sites internet de la Cité, de la Casa del Autor et de GrandAngoulême.

ARTICLE 7 – DUREE ET FIN ANTICIPEE DE LA CONVENTION

La présente convention entrera en vigueur dès sa signature et restera en vigueur jusqu'à l'achèvement des résidences.

Seront causes de fin anticipée :

- a) la non réalisation des obligations par l'une des parties.
- b) un accord entre les parties.

La réalisation des résidences croisées reste soumise à la situation sanitaire des deux pays et les résidents sélectionnés devront remplir les critères de santé de chaque pays. Les parties se réservent le droit d'annuler, reporter ou adapter les résidences dans le cas où leur réalisation ne puisse se faire dans les conditions ou les dates prévues initialement.

Le Président municipal de Zapopan Le Président de GrandAngoulême, de Le Directeur Général de La Cité, Le Directeur de l'IFAL,

Juan José Frangie

Xavier Bonnefont

Vincent Eches

Adelino Braz

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230704-2023_07_145-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2023

Publication : 10/07/2023

Annexe : Budget des résidences

DEPENSES				RESSOURCES	
Nature de la dépense	Montant unitaire (€)	Nbre d'unités	Montant total (€)	Institutions	Montant (€)
Hébergement Angoulême pour 2 personnes	850,00 €	3	2 550,00 €	GrandAngoulême	15 000,00 €
Transports internationaux	2100,00 €	2	4 200,00 €		
Transports nationaux	495,00 €	2	990,00 €		
Bourse artiste FR 3 mois (avec contribution diffuseur)	1 220,00 €	3	3 660,00 €		
Bourse artiste MX 3 mois	1 200,00 €	3	3 600,00 €		
TOTAL			15 000,00 €	TOTAL	15 000,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230704-2023_07_145-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2023
Publication : 10/07/2023